



Demande de renseignement sur heritage droit de succession

Par **stayvisible**, le **31/08/2008** à **15:46**

Bonjour et merci de me répondre!rnvoilà! Il y a quelques années mon père est décédé..J'ignore ce qui a été convenu et arrangé avec le notaire à la mort de mon père car j'ai fait confiance à la famille je me suis juste déplacé uniquement pour refuser de vendre à titre gratuit ma part d'héritage car en plus ma mère est toujours vivante; De plus le notaire est ami de mes frères, aussi il s'est bien gardé de parler de ce qui l'en était en exactement de ce qui avait été décidé avec eux! l'unique besoin de ma présence était de me faire signer des frais de succession et de vendre à titre gratuit ma part d'héritage! nous sommes 6 enfants.. un des enfants, un adulte de 35 marié ayant un enfant vit avec toute sa famille dans la maison de notre ma mère! Même si nous avons tous une part de la maison familiale , nous ne pouvons jamais profiter de notre mère et de notre maison d'enfance comme avant. Je suis expatriée depuis un an et dernièrement je me suis rendue en France pour voir ma mère et mon frère m'a proposé de mettre en vente ma part de la maison familiale!Il me dit que tous les frères et soeurs sont d'accord pour cette vente. Mais n'ayant aucun contact avec eux je ne peux pas en être sure! Il me demande de signer une procuration pour mettre en vente la maison? Mais je veux faire les choses correctement! aussi, que dois-je faire pour ne plus être prise pour une idiote? Puis-je faire tous papiers avec un notaire en France même si je vis à l'étranger? quelles sont les procédures à suivre pour éviter de revenir en France s'il y a vente ? que dois-je faire dès maintenant en France pour demander un héritage anticipé tout en étant à l'étranger ? Sachant que je repars très bientôt.rnMerci de me répondre rnS